

Loïc Lafargue de Grangeneuve

juin 2008

Docteur en sociologie, ENS Cachan

Chercheur associé à l'ISP (Institut des Sciences sociales du Politique)

loiclafargue@yahoo.fr

Colloque SAIAP

Quand l'État « crée » ses interlocuteurs

Le ministère de l'Intérieur face aux organisateurs de raves

De manière générale, la littérature sur les « effets de cliquet » porte sur des situations dans lesquelles il existe un foisonnement potentiel d'interlocuteurs des pouvoirs publics ; tout se passe souvent comme si ces derniers avaient, en quelque sorte, l'embarras du choix. Les travaux portent alors fréquemment, d'un côté, sur la concurrence entre individus ou groupes qui cherchent la reconnaissance des autorités politiques, et de l'autre, sur les critères de sélection que celles-ci utilisent¹.

Or, dans certains cas, il arrive que, confrontées à la nécessité de gérer un problème public, les administrations se retrouvent dans la situation inverse : elles n'ont pas d'interlocuteur, ou tout au moins pas d'interlocuteur fiable. Dès lors, il est particulièrement instructif d'analyser la façon dont l'action publique opère pour trouver ou « créer » des interlocuteurs sur lesquels s'appuyer pour traiter le problème. Cela permet en effet de mieux comprendre les raisons pour lesquelles certains interlocuteurs potentiels sont écartés dès le départ car considérés d'emblée comme non légitimes, et corrélativement, de mieux appréhender la manière dont l'action publique transforme un individu ou un groupe initialement non demandeur en interlocuteur légitime.

¹ J'ai moi-même travaillé cette question dans un article sur l'accès à l'expertise : cf. LAFARGUE de GRANGENEUVE Loïc, « Le hip-hop, une expertise artistique pour une reconnaissance politique », in DUMOULIN Laurence, LA BRANCHE Stéphane, ROBERT Cécile, WARIN Philippe (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Symposium, 2005, pp. 345-359.

Ce cas-limite, sur lequel est fondée cette communication, est issu d'une recherche qui porte sur les relations entre action publique et mouvement techno en France². Ce mouvement culturel, notamment dans sa partie la plus engagée (c'est-à-dire au sein des raves et des *free-parties*, des fêtes souvent clandestines et gratuites), est très lié au mouvement anarchiste et véhicule des idées libertaires hautement revendiquées. Pendant longtemps, il n'a aucune relation avec les pouvoirs publics et demeure caché pour éviter la répression. Au début des années 2000, les raves connaissent cependant une expansion très importante et sont fortement médiatisées. Elles sont mises sur l'agenda politique, font l'objet d'un article de la LSQ (Loi sur la Sécurité Quotidienne) votée en 2001 et d'un décret paru en 2002. Au début de l'été 2002, une répression massive des raves a lieu, mais celle-ci montre ses limites lors d'un teknival (rave géante) organisé à la frontière franco-italienne dans le but d'échapper coûte que coûte au droit français : le ministère de l'Intérieur estime que face à un mouvement déterminé et radicalisé, la répression tous azimuts risque de mettre en danger les participants de ces rassemblements. Il décide alors d'entrer en contact avec les organisateurs de raves pour trouver un compromis.

Or, le ministère de l'Intérieur éprouve de grandes difficultés pour trouver les interlocuteurs pertinents, et ce, pour plusieurs raisons : tout d'abord, les préférences idéologiques des acteurs du mouvement inclinent peu ces derniers à dialoguer avec les autorités politiques, et ce, d'autant plus s'il s'agit du ministère de l'Intérieur ; de plus, le mouvement techno est un mouvement éclaté qui n'a pas de leader : il est difficile de faire émerger un représentant de ce mouvement. Pourtant, il existait déjà bel et bien une organisation issue du mouvement techno connue des pouvoirs publics : Technopol, association créée en 1996. Mais celle-ci représente les organisateurs de raves légales, c'est-à-dire commerciales, un modèle rejeté par le courant libertaire des *free-parties*. Si Technopol est convoqué lors des premières réunions organisées au ministère de l'Intérieur à la fin de l'été 2002, cette association est rapidement mise hors du jeu.

Progressivement, le ministère de l'Intérieur parvient néanmoins à instaurer un dialogue avec les organisateurs de raves clandestines, en tout cas avec certains d'entre eux. La

² Cf. LAFARGUE de GRANGENEUVE Loïc, *Techno, territoire et action publique*, rapport pour l'INHES (Institut National des Hautes Études de Sécurité), avril 2007. Ce rapport est le résultat d'une enquête qui mêle entretiens, observation et analyse documentaire.

sélection s'opère à partir d'un principe assez simple *a priori* : il y a ceux qui s'efforcent de jouer de jeu de la légalité, et les autres. Au fil des mois, puis des années, ce dialogue difficile au début se routinise et le ministère dispose désormais d'un nombre relativement stable d'interlocuteurs réguliers. Cependant, de nombreux problèmes liés aux caractéristiques initiales du mouvement et de ses relations avec les pouvoirs publics demeurent : ainsi, il n'y a pas de représentant unique, mais plusieurs dizaines d'interlocuteurs qui, à la limite, ne représentent guère plus qu'eux-mêmes. Plus fondamentalement, la confiance réciproque entre représentants techno et pouvoirs publics, nécessaire au bon fonctionnement de la relation, est toute relative : l'État met souvent en doute la sincérité des engagements des représentants techno, et des soupçons pèsent sur leurs liens avec des trafiquants de drogues ; à l'inverse, les organisateurs de raves accusent fréquemment les administrations de multiplier les obstacles juridiques à ces rassemblements, et menacent de revenir à des rassemblements clandestins.

Dans une première partie, je reviendrai sur la construction progressif d'un dialogue entre le ministère de l'Intérieur et certains organisateurs de raves (après avoir rappelé les raisons du changement d'attitude du ministère vis-à-vis de ces rassemblements). Dans un deuxième temps, j'examinerai les modalités de fabrication de la légitimité des représentants du mouvement techno et les débats que suscitent les relations avec le ministère de l'Intérieur au sein de ce mouvement.

I. La négociation et le dialogue avec les organisateurs de raves

1. L'ouverture du dialogue et le tournant du pragmatisme

À la fin de l'été 2002, le ministère de l'Intérieur décide d'entrer en contact avec les sound-systems³. Le teknival du 15 août a mis en évidence les limites et surtout les effets

³ *Sound-system* (ou « son ») : le *sound system* désigne l'ensemble du matériel sonore nécessaire pour diffuser de la musique dans une rave-party et, par extension, le petit groupe de personnes (artistes, DJ, techniciens,...) qui l'utilise. Synonyme : son (les négociations avec les sons,...).

pervers de la ligne politique défendue jusque-là⁴ : face à un mouvement *free*⁵ déterminé et prêt à défendre sa pratique festive jusqu'au bout, s'en tenir à la répression risque de provoquer des drames et de mettre encore davantage en danger le public de ces raves. « Nicolas Sarkozy (...) raconte que c'est cet événement qui l'a conduit à ouvrir des négociations avec les *Sound Systems* »⁶. On assiste ainsi en quelques mois à un revirement très important de l'attitude du ministère de l'Intérieur vis-à-vis des free-parties. La volonté d'éradiquer les raves sauvages par la force demeure, mais combinée à une gestion plus *pragmatique* et à un raisonnement fondé sur une anticipation des conséquences de l'action⁷. De toute évidence, *le ministère de l'Intérieur abandonne l'idée de « triompher » facilement des free-parties ; il s'agit plutôt de trouver un compromis*⁸. C'est un véritable tournant, qui est expliqué en ces termes par le chef du bureau Prévention et protection sociales de la DLPAJ (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques) du ministère⁹ :

« L'idée générale qui a prévalu, c'est déjà de ne pas fixer d'interdit général et absolu sur tout ce qui concerne les rassemblements festifs à caractère musical. Contrairement à un spectacle organisé, avec des places louées, le propre d'une rave-party, c'est justement de surgir de n'importe où, à n'importe quel moment, et d'avoir un caractère soudain. Là, on est par nature en contradiction avec la démarche d'ordre public qui est une démarche d'anticipation, de contrôle, de prévention, ou d'organisation, de sécurité, etc. ; c'est tout à fait antinomique, si vous voulez, d'avoir des rassemblements qui soient d'une telle importance, d'une telle spontanéité, par rapport à un schéma d'ordre public qui est à l'opposé.

Donc pas d'interdit général : nous allons malgré tout essayer de vivre avec et de faire avec. C'est aussi une volonté de faire en sorte que l'on sorte de la clandestinité. Il y avait des situations difficiles à gérer dans la mesure où nous ne connaissions pas les organisateurs, nous ne savions pas analyser exactement d'où venaient les initiateurs de

⁴ Or, « la mise au jour des conséquences non-attendues et non-voulues de l'action se révèle fondamentale pour une sociologie de l'action publique compte tenu du fait que *les autorités publiques doivent en assumer la responsabilité* » (DURAN Patrice, *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, 1999, p. 55). Je souligne.

⁵ Courant du mouvement techno issu des *free-parties*, donc axé sur la clandestinité.

⁶ POURTAU Lionel, « Les interactions entre raves et législations censées les contrôler », *Déviance et Société*, vol. 29, n°2, 2005, p. 135.

⁷ « *Les conséquences constituent de fait la vraie mesure de la performance des autorités publiques* » (DURAN Patrice, *op. cit.*, p. 47. Souligné par l'auteur).

⁸ Selon Simmel, un conflit peut se solder notamment soit par la victoire de l'un des deux ennemis, soit par un compromis (SIMMEL Georg, *Le conflit*, Paris, Circé/Poche, 1995 (1903)).

⁹ Entretien, janvier 2007.

ces rassemblements festifs à caractère musical. D'où cette démarche de rencontrer les organisateurs ».

Dans cette optique, *les sound-systems ne sont plus considérés uniquement comme des ennemis, mais aussi comme des interlocuteurs potentiels* ; mais ce changement ne peut pas s'effectuer du jour au lendemain. Il faut donc d'abord sortir de la logique de l'affrontement et de la clandestinité, qui génèrent des risques supplémentaires, pour ensuite inciter les organisateurs des free-parties à rentrer dans la légalité. Pour reprendre les catégories d'Albert Hirschman¹⁰, l'objectif est d'emmener le mouvement *free*, qui a longtemps choisi l'*exit*, vers la *loyalty*, la conformité (au droit).

Cependant, au départ, après un été 2002 catastrophique, il faut d'abord regagner la confiance des sound-systems (organisés en collectif), ce qui n'est pas chose aisée. Pendant plusieurs mois, les deux parties en présence vont échanger de nombreux courriers, se rencontrer fréquemment, bref, apprendre à se connaître¹¹. Le dialogue s'institutionnalise progressivement.

2. Des négociations destinées à faire émerger des représentants

Au début, les discussions se focalisent sur les teknivals ; puis, au fil des années, le spectre des questions abordées s'élargit, des droits d'auteur¹² aux difficultés persistantes pour organiser des petites raves en raison des réticences qui subsistent au niveau local, comme l'explique le chef du bureau « Prévention et protection sociales » de la DLPAJ¹³ :

« Ils nous écrivent sur leurs projets, leurs difficultés. On essaie de les remettre, je dirais, sur la voie de la réalité juridique. Ou bien ce sont des projets, je dirais, trop fous pour être soutenus, ou bien on arrive à quelque chose de raisonnable et à ce moment-là, on peut faire intervenir le directeur de cabinet du préfet, le sous-préfet local, qui à

¹⁰ HIRSCHMAN Albert O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, L'espace du politique, 1995 (*Exit, Voice and Loyalty*, 1970).

¹¹ Le site internet du Collectif des sound-systems contient de nombreuses archives qui concernent notamment ses relations avec le ministère de l'Intérieur : courriers, comptes-rendus de réunions, etc.

¹² Il existe en effet un conflit avec la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique).

¹³ Entretien cité.

son tour va activer le maire, etc., de manière à ce que tout se passe le plus simplement possible. C'est moins de trente personnes dont nous connaissons les adresses e-mail, les téléphones portables, etc. Ce sont toujours les mêmes. Ils sont très unis entre eux, ils parlent beaucoup entre eux. Ils se répartissent entre eux les territoires, ça c'est clair et net. Et c'est du matériel très lourd et très coûteux, donc à mon avis on ne peut pas être des centaines sur le territoire français. Quand ils sont à Beauvau, ils sont une trentaine ».

Indéniablement, le ministère a en face de lui des membres de sound-systems qu'il considère comme *des interlocuteurs capables de l'aider à traiter les problèmes que posent les raves*. Au ministère de l'Intérieur, la relation avec les sound-systems est commentée en ces termes par ce conseiller pour la sécurité¹⁴ :

« On fait un peu un tour d'horizon de la situation. Dans nos interlocuteurs, on retrouve un noyau de personnes qui sont un peu des porte-parole, qui représentent les sound-systems sans avoir mandat formel, mais qui font passer des messages ; donc il y a aussi des retours d'expériences (...). Ceux qui viennent, c'est de leur propre initiative. Personne ne les force. On a des contacts, et eux ça les intéresse de venir discuter, de venir partager... de nous faire part de leurs attentes, de leur analyse de la situation, comment ils voient les choses, ce qui va, ce qui va moins bien de leur point de vue, etc. Et nous, on est amené à réagir, à préciser un certain nombre de règles (...). N'avoir aucun contact préalable n'est pas forcément la bonne solution, surtout si on est dans une logique d'éviter des désordres ou des risques, notamment aux personnes et aux biens. Il n'y a que dans la discussion qu'on peut faire avancer un certain nombre de points (...). Ils se connaissent bien entre eux, même au niveau national, parce qu'ils se retrouvent, parce qu'ils dialoguent, donc ils ont leur réseau ; et ils font vite circuler une information. Et nous, à la limite, lorsqu'il y a un aménagement de la réglementation ou autre, on préfère leur dire de vive voix plutôt que de laisser circuler des rumeurs complètement folles, parce que là aussi après, il peut y avoir de l'intoxication.

– *Ce que vous voulez dire, c'est que c'est une sorte de relais, finalement, pour tester éventuellement certaines évolutions de la politique menée ?*

¹⁴ Entretien, mai 2006.

– Oui, ils se présentent comme des "facilitateurs" et ils relaient aussi nos messages ».

Les sound-systems se font l'écho des difficultés rencontrées sur le terrain qui « remontent » ainsi vers l'administration centrale ; réciproquement, le ministère de l'Intérieur peut utiliser les représentants des sound-systems comme une sorte de « courroie de transmission » visiblement très efficace pour diffuser des informations auprès de la « base » des teufeurs¹⁵. À l'instar d'autres politiques publiques initiées également par le ministère de l'Intérieur (voire par le même ministre), un des objectifs centraux est de faire émerger des porte-parole : c'est le cas de la gestion publique de l'islam, et notamment du Conseil Français du Culte Musulman. On retrouve une problématique similaire au niveau local, par exemple à Mantes-la-Jolie : « tout en érigeant la mosquée en centre symbolique du paysage islamique local, le pouvoir local la transforme en un relais de communication entre les différentes personnalités composant les pouvoirs publics locaux et la population du Val Fourré. De fait (...), la mosquée n'est pas seulement un truchement par lequel remontent un certain nombre d'informations sur les problèmes sociaux rencontrés par la population qui la fréquentent ou encore de demandes diverses. Elle est aussi une tribune, utilisée par les acteurs publics pour s'adresser à la population du Val Fourré »¹⁶. Il s'agit certes de fonctions classiques de la représentation, mais sous des formes assez peu conventionnelles.

Ainsi, notamment au début, les relations entre le ministère de l'Intérieur et le Collectif des sound-systems sont fragiles en raison de l'incertitude qui demeure sur les intentions réelles de chaque « camp » : de ce point de vue, certains événements constituent une sorte de mise à l'épreuve. La rave autorisée qui a lieu en marge du festival des Transmusicales de Rennes en décembre 2002, par exemple, se solde par des terrains ravagés et déclenche la colère des riverains. Le ministre de l'Intérieur déclare vouloir se retourner « contre les organisateurs qui n'ont pas pris leurs engagements » et stigmatise des fêtes qui se transforment en « "drogues-parties" (...) au vu et au su de tout le monde ». Il faut donc se garder de tout présentisme : ce qui peut apparaître aujourd'hui, rétrospectivement, comme une stratégie politique claire (y compris dans les extraits d'entretien *supra*) s'avère bien plutôt être une construction progressive, lente, avec de nombreuses hésitations ; à chaque étape, il est

¹⁵ Les teufeurs (de « teuf », fête en verlan) sont les adeptes de *free-parties* et de teknivals.

¹⁶ DE GALEMBERT Claire, « La construction de l'islam comme ressource symbolique du pouvoir local : la parabole de Mantes-la-Jolie », in JOUVE Bernard, GAGNON Alain G. (dir.), *Les métropoles et la question de la diversité culturelle : nouveaux enjeux, nouveaux défis*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Symposium, 2006, p. 89.

toujours possible de revenir en arrière. Ainsi, *malgré l'existence d'un cadre formel de discussion, les deux parties peuvent encore avoir recours à leur mode d'action antérieur.*

Plus généralement, on a bel et bien affaire à une oscillation entre la répression et le dialogue dans les relations entre pouvoirs publics et mouvement techno *free*. Ces deux volets relèvent d'une seule et même politique publique : ainsi, la répression des événements illégaux, établie au rang de doctrine unique au début de l'été 2002, a certes été freinée en partie depuis, mais elle demeure un élément fondamental et permanent de l'action publique menée vis-à-vis des raves. Inversement, l'institutionnalisation des relations entre le ministère de l'Intérieur et les sound-systems peut être considérée comme un socle de cette politique publique, mais le recours potentiel à l'illégalité ou à la force publique est une toile de fond permanente des discussions, comme le montrent les événements relatés *supra*.

II. Représentants et clivages internes

Il s'agit désormais d'éclairer les logiques d'action qui sont à l'œuvre dans le mouvement techno – le terme même de « mouvement » indique bien d'ailleurs à la fois la dimension dynamique et faiblement structurée des relations internes à celui-ci. Jusqu'ici, en effet, les acteurs de la techno ont plutôt été considérés en tant qu'« objet » de politique publique ; de plus, ils ont souvent été analysés comme un tout, de façon relativement indistincte. Or, une des caractéristiques majeures de ce mouvement réside précisément dans *l'importance des clivages internes. Les acteurs de la techno apparaissent aujourd'hui profondément divisés, notamment à propos du type de relations qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics – et avec le ministère de l'Intérieur en particulier.*

Il convient avant tout d'évaluer les effets du décret de 2002 sur la structuration du mouvement, ainsi que ceux de la politique menée par le ministère de l'Intérieur – notamment depuis le revirement qu'il a opéré fin 2002 ; quelques éléments relatifs à la période antérieure pourront également être précisés si nécessaire. L'idée que l'on voudrait défendre ici peut être résumée ainsi : *le mouvement techno s'est construit en grande partie dans une relation d'évitement vis-à-vis des pouvoirs publics.* De fait, l'influence de l'action des autorités

politiques est manifeste, même si – ou plutôt (précisément) parce que – les acteurs de la techno ont longtemps cherché à fuir cette intervention, au nom d'une volonté d'indépendance farouche.

Ainsi, au début des années 2000, les pouvoirs publics ont donc affaire à un mouvement techno *free* politisé, majoritairement hostile par principe à toute forme d'encadrement. Face à l'amendement Mariani¹⁷, l'unité du mouvement *free* est évidente ; pour autant, elle ne permet pas à des mobilisations importantes de voir le jour, et ce, malgré une utilisation intensive d'internet (forums, listes de discussions)¹⁸. L'absence de cadre professionnel commun explique sans doute en partie les difficultés que rencontrent les acteurs du mouvement *free*¹⁹. Plus fondamentalement, la *séparation entre organisateurs et simples participants* apparaît comme un élément-clé du problème.

Des formes de coordination nationale entre les sound-systems émergent en 2000. Le Collectif des sound-systems se constitue véritablement comme acteur collectif contre l'amendement Mariani. Il faut alors poser la question suivante : *pourquoi le mouvement free, désormais politisé, accepte-t-il de négocier avec le ministère de l'Intérieur à la fin de l'été 2002 ?* Le ministère de l'Intérieur opère certes un revirement, mais c'est aussi le cas du mouvement *free* ; à bien des égards, cela peut sembler beaucoup plus surprenant. Un certain nombre d'éléments permettent déjà d'expliquer en partie ce paradoxe : durant l'été 2002, les *free-parties* sont sévèrement réprimées, et ce sont les sound-systems qui sont les premiers concernés, en raison de la saisie du matériel sonore. Si ceux-ci veulent continuer leur pratique, ils sont quasiment obligés de négocier. L'application du décret de 2002 crée donc un clivage interne, mais pas forcément là où on l'attendait : une tendance conciliatrice et ouverte au dialogue s'oppose à un pôle radical qui refuse toute négociation ; or, cette opposition correspond très largement à la séparation entre organisateurs et participants. Si les organisateurs n'ont vraiment pas le choix, inversement, les teufeurs, qui ont beaucoup moins à perdre, optent pour une position de refus²⁰.

¹⁷ Le député Thierry Mariani est l'auteur de l'amendement relatif aux raves dans la LSQ.

¹⁸ POURTAU Lionel, art. cité, p. 133.

¹⁹ Sur le cadrage professionnel de l'engagement, cf. par exemple ROUSSEL Violaine, « Les artistes américains contre la guerre en Irak », in BALASINSKI Justyne, MATHIEU Lilian (dir.), *Art et contestation sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 65-85.

²⁰ POURTAU Lionel, art. cité, pp. 133-134.

Dans cette optique, *les négociations entre les sound-systems et le ministère de l'Intérieur constituent donc une scène cruciale pour acquérir une légitimité au sein du mouvement free*. La philosophie libertaire et égalitaire qui imprègne celui-ci a en effet longtemps empêché l'émergence de leaders en son sein. *Il est donc extrêmement délicat de prétendre représenter ce mouvement*. En conséquence, le Collectif des sound-systems doit donner des gages et attester l'authenticité de son engagement. La publicité des relations avec le ministère de l'Intérieur est à interpréter en ce sens : le site internet du Collectif présente les courriers envoyés et reçus, des comptes-rendus de réunions, des messages destinés aux teufeurs visant à légitimer leur action. De même, le Collectif parvient à s'imposer comme seul interlocuteur valable auprès du ministère de l'Intérieur, au détriment de Technopol, qui est progressivement exclu des discussions : le Collectif montre ici sa « radicalité » par rapport aux organisateurs de raves commerciales.

Le membre de ce sound-system revient sur la fondation et le fonctionnement du Collectif²¹ :

« C'était un truc assez étrange. En fait, au moment du projet de loi, il y a eu une grosse réunion avec des gens de tous les sound-systems, notamment parisiens mais aussi du sud, d'un peu partout ; tout le monde ne se connaissait pas. On s'est réunis en disant : il faut qu'on fasse quelque chose. Il y avait plein de monde, c'était le bordel. Et à la fin de cette réunion, il y a eu la création d'une liste de diffusion par mail. Et en fait le collectif, c'était que ça. C'est-à-dire que c'était une *mailing list* avec des gens qui pouvaient être au courant en temps réel de plein de trucs et débattre ; et de là sont parties plusieurs manif², à l'hôtel de ville de Paris, etc. Tout partait d'une espèce de débat complètement anarchique sur cette *mailing list*. C'est de là aussi qu'ont émergé les tendances, les idées, les gens qui allaient plus ou moins prendre la parole ; et c'était complètement anarchique, c'est-à-dire qu'en quatre mois, il y a dû y avoir quatre réunions au ministère de l'Intérieur, et à chaque fois c'était des gens différents qui y allaient. Au ministère, ils étaient là : « c'est pas possible ! Ils ne savent pas de quoi on a parlé la dernière fois »... Mais il y avait quand même un compte-rendu des réunions sur la liste, tu pouvais suivre un minimum ; c'est une liste qui existe encore. Et ils se sont occupés cahin-caha de faire de la médiation ou des relais par rapport à

²¹ Entretien, février 2007.

l'organisation des teknivals ; donc c'est un truc qui existe mais qui est vraiment à géométrie variable, il y a tout le temps des mecs qui s'embrouillent, qui se cassent, ... C'est un outil un peu spécial, parce qu'il y a beaucoup d'inscrits, disons cent soixante-dix mecs, mais il y a autant les mecs d'un sound-system de Bourgogne qui n'ont jamais rien fait que des mecs qui ont passé dix ans à tout faire. Mais bon, c'est un truc qui existe. Sachant qu'il y a quand même pas mal de mecs qui étaient relativement doués qui se sont barrés parce qu'ils n'en pouvaient plus (...). Mais ça a permis de structurer un minimum ».

Il apparaît ainsi nettement que la liste de diffusion du Collectif permet de former un réseau actif et rapidement mobilisable. Il donne un semblant d'unité à un mouvement qui sinon est très peu structuré et qui ne se réunit, d'une certaine manière, que pour faire la fête.

En outre, cette liste de diffusion a donné lieu à des stratégies destinées à faire pression sur le ministère de l'Intérieur, de façon à ce que celui-ci autorise le déroulement de certains rassemblements de masse :

« Je pensais que les Renseignements Généraux interceptaient les mails du collectif (je ne sais pas si c'est vrai ou pas). Et donc on s'est dit qu'on allait dire sur la liste de diffusion ce qu'on allait faire si on nous disait non. C'était le Tour de France juste à côté, et on a dit à tout le monde : on s'en fout, si on nous envoie encore chier, on a dix mille mecs qui sont prêts à venir, on lance les infos et on le fout sur le passage du Tour de France, on fout un bordel monstre, ça va pas se passer comme ça, etc. Et deux ou trois jours après ce mail-là, le ministère de l'Intérieur m'a appelé : « il faut qu'on trouve des solutions ». J'ai jamais su s'ils écoutaient vraiment... parce qu'ils n'ont pas du tout envie que ça foute le bordel sur le Tour de France ! Donc ça avait super bien marché. Mais si t'as pas vraiment un moyen de les faire chier, ils t'envoient chier ».

Enfin, l'organisation des teknivals en collaboration avec le ministère de l'Intérieur constitue pour le mouvement *free* aussi le point d'orgue des tensions internes. Pour les sound-systems, qui ont réussi un temps à obtenir que les forces de l'ordre restent à l'extérieur du site proprement dit, ces teknivals « officiels » représentent indéniablement une victoire face aux sceptiques. *L'aspect récurrent de ces événements depuis plusieurs années et le maintien de réunions régulières avec le ministère de l'Intérieur attestent indéniablement une forme de*

stabilisation du mouvement. Inversement, les plus critiques voient dans la quasi-cogestion de ces rassemblements avec le ministère de l'Intérieur une trahison impardonnable.

Le clivage qui existe entre ceux qui veulent négocier et ceux qui prônent l'illégalité à tout prix évolue donc aussi avec le temps. De manière schématique, on peut le résumer ainsi, comme le fait ce conseiller pour la sécurité au ministère de l'Intérieur²² :

« Vous avez là-dedans des gens qui correspondent beaucoup, par internet, par téléphone, voire par le bouche à oreille. Dans les organisateurs, vous avez des gens qui sont prêts à se responsabiliser comme tout autre organisateur d'événement festif ; et vous en avez d'autres qui sont tentés par une démarche beaucoup plus à part, dehors, et qui souhaitent revenir aux origines du mouvement, selon les termes qu'ils utilisent, à la pureté technoïde et libertaire ».

Les petites rave-parties sont aussi l'objet d'une attention importante de la part des organisateurs. De ce point de vue, la parution en 2006 d'un décret relevant le seuil de participants au-delà duquel une demande d'autorisation est nécessaire a pu modifier la donne pour certains. C'est ce qu'explique le membre de ce sound-system²³ :

« Au fond, il y a deux grands courants :

– il y en a qui sont plutôt en train de dire : on « coopère » et on essaye de faire changer les textes ; ils ont quand même réussi, là, à faire passer le seuil de deux cent cinquante à cinq cent personnes. Ça, c'est quand même le truc qui typiquement va dans l'idée : on parle avec eux, et on essaye de faire avancer les choses ;

– puis il y a l'autre côté qui dit : « on arrache tout, on s'en fout, c'est tous des bâtards, on va brûler l'Élysée, nique tout, il ne faut pas leur parler », etc. Un peu comme dans tous les trucs un peu extrêmes...

Il y a eu des trucs bien, notamment le truc du seuil, c'est un des trucs les mieux qui a passé. Mais il y a pas mal de mecs aussi qui étaient dans une idéologie plus de compromis qui sont repartis de l'autre côté complètement en disant : "on s'est trop foutus de notre gueule, on peut pas continuer" ».

²² Entretien cité.

²³ Entretien cité.

Ainsi, les comportements d'*exit* sont nombreux et prennent diverses formes. D'une part, on peut envisager la sortie du mouvement : teufeurs ou organisateurs arrêtent purement et simplement de fréquenter les free-parties et autres teknivals. De nombreux sites internet techno présentent des témoignages ou des prises de position en ce sens : les individus parlent de leur écœurement face à l'évolution du mouvement, disent ne plus retrouver ce qui les avait attirés, etc.²⁴

D'autre part, certains choisissent le départ vers l'étranger, notamment l'Europe de l'Est (à l'image des premiers *travellers* britanniques qui sont partis en France)²⁵. Néanmoins, ce type de comportement est sans doute minoritaire. En revanche, dans les zones frontalières, les témoignages convergent : les teufeurs sont capables de se déplacer en masse, le temps d'une soirée ou d'un week-end, pour aller dans une rave en Espagne, en Italie ou en Belgique, par exemple, car la répression y est moins forte²⁶. Cela n'empêche pas les teknivals d'avoir du succès. On peut donc en déduire qu'il existe un renouvellement important des teufeurs, ce qui constitue un gage de durée pour le mouvement.

*

La situation examinée ici est assez originale au sens où, en règle générale, les acteurs qui cherchent à représenter un mouvement misent beaucoup sur la reconnaissance des pouvoirs publics. C'est particulièrement vrai en France, car les demandes sociales y sont souvent orientées vers l'État. Or, la grande majorité des organisateurs de raves ne souhaitent pas obtenir des subventions, ils recherchent avant tout la liberté (c'est-à-dire d'abord l'absence de répression). Ils ont donc longtemps fui toute relation avec les pouvoirs publics.

Il faut noter d'ailleurs que pendant un temps, le ministère de l'Intérieur a eu recours à un biais ; à défaut d'organisateur de raves clandestines, il s'est appuyé sur une organisation également présente dans ces rassemblements : Médecins du Monde, qui vise à assurer la

²⁴ Il existe même des sites internet parodiques qui mettent en scène un mépris profond des teknivals encadrés et de leur public assimilé à des « moutons ».

²⁵ TESSIER Laurent, « Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des *free parties* », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°1, janvier-mars 2003, p. 87.

²⁶ Cf. notamment BELLO Pierre-Yves, TOUFIK Abdalla, GANGILHON Michel, GIRAUDON Isabelle, *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2003. Cinquième rapport national du dispositif TREND*, Saint-Denis, OFDT, 2004, p. 33, et EPSTEIN Renaud, FONTAINE Astrid, *Aller en rave. Un voyage aux marges de la ville*, La Défense, PUCA, Recherches, 2006.

sécurité sanitaire des participants. Connue dans le monde entier, cette organisation bénéficie d'un « label » de sérieux et de professionnalisme auprès des administrations publiques²⁷ : sa crédibilité est forte. En conséquence, face à un mouvement techno en grande partie inconnu et faiblement structuré, l'État s'est tourné vers celui qui semblait être le seul interlocuteur valable : Médecins du Monde. Pendant longtemps, l'absence de représentants du mouvement techno a conduit les autorités à désigner un porte-parole par défaut, proche de celui-ci sans en faire tout à fait partie. Cette organisation continue toujours à jouer un rôle de médiation entre mouvement techno et pouvoirs publics ou entre teufeurs et habitants²⁸.

Au-delà de ce cas précis, cette communication visait à mettre en évidence les paradoxes de « l'institution » d'interlocuteurs par les pouvoirs publics en situation de « pénurie ». Il convient de remarquer *in fine* que cette situation résulte très largement d'un revirement de l'attitude des autorités vis-à-vis du problème concerné : en passant de la répression quasi-totale à la tolérance et au dialogue, l'action publique cherche à rendre légitimes des interlocuteurs qui auparavant n'étaient considérés que comme cible de la politique publique.

Bibliographie

BECKER Howard, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 (1963).

BELLO Pierre-Yves, TOUFIK Abdalla, GANGILHON Michel, GIRAUDON Isabelle, *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2003. Cinquième rapport national du dispositif TREND*, Saint-Denis, OFDT, 2004.

DE GALEMBERT Claire, « La construction de l'islam comme ressource symbolique du pouvoir local : la parabole de Mantes-la-Jolie », in JOUVE Bernard, GAGNON Alain G. (dir.), *Les métropoles et la question de la diversité culturelle : nouveaux enjeux, nouveaux défis*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Symposium, 2006, pp. 71-96.

DURAN Patrice, *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, 1999.

EPSTEIN Renaud et FONTAINE Astrid, *Aller en rave. Un voyage aux marges de la ville*, La Défense, PUCA, Recherches, 2006.

²⁷ Sur la théorie de l'étiquetage, voir BECKER Howard, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 (1963).

²⁸ LAFARGUE de GRANGENEUVE Loïc, « Gérer les risques avec les jeunes. État, cultures jeunes et (in)civilité », *Lien social et Politiques. Revue internationale d'action communautaire*, n°57, « Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social », printemps 2007, pp. 141-150.

HIRSCHMAN Albert O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, L'espace du politique, 1995 (*Exit, Voice and Loyalty*, 1970).

LAFARGUE de GRANGENEUVE Loïc, « Le hip-hop, une expertise artistique pour une reconnaissance politique », in DUMOULIN Laurence, LA BRANCHE Stéphane, ROBERT Cécile, WARIN Philippe (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Symposium, 2005, pp. 345-359.

LAFARGUE de GRANGENEUVE Loïc, *Techno, territoire et action publique*, INHES, 2007.

LAFARGUE de GRANGENEUVE Loïc, « Gérer les risques avec les jeunes. État, cultures jeunes et (in)civilité », *Lien social et Politiques. Revue internationale d'action communautaire*, n°57, « Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social », printemps 2007, pp. 141-150.

POURTAU Lionel, « Les interactions entre raves et législations censées les contrôler », *Déviance et Société*, vol. 29, n°2, 2005, pp. 127-139.

ROUSSEL Violaine, « Les artistes américains contre la guerre en Irak », in BALASINSKI Justyne, MATHIEU Lilian (dir.), *Art et contestation sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 65-85.

SIMMEL Georg, *Le conflit*, Paris, Circé/Poche, 1995 (1903).

TESSIER Laurent, « Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des *free parties* », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°1, janvier-mars 2003, pp. 63-91.